

**COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 17 JUIN 2019**

Présents au début de la séance : MM. Michel EYMARD, Christian STANZER, Patrick PILARSKI, Michel FOURRIER, Yves MAUSSERT, Jérôme ZANELLA.

Excusés : RENCUREL Fabrice, BRAIDA Cécile

Secrétaires de séance : M. Patrick PILARSKI et Mme Mylène BORRELLI.

Monsieur le Maire liste les points à l'ordre du jour et propose d'ajouter 2 points : création et suppression de postes ainsi que montant de la participation de la commune aux dépenses d'organisation de la fête du Bleu.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire, déclare la séance ouverte.

**1. Tracé du projet de sentier *Au fil de la Bourne***

Monsieur le Maire présente le film : [https://www.vercors-tv.com/Au-fil-de-la-Bourne\\_v1254.html](https://www.vercors-tv.com/Au-fil-de-la-Bourne_v1254.html)

A la demande de SMVIC, maître d'ouvrage du projet, il présente le tracé du futur sentier « Au fil de la Bourne » arrêté à la suite du Comité de pilotage du 20 mars 2019.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés approuve le tracé du sentier « Au fil de la Bourne ».

**2. Tarifs des forfaits ski alpin pour la saison 2019/2020**

Monsieur le Maire donne lecture des tarifs des forfaits de ski votés le 27 juin 2018.

Monsieur le Maire propose d'harmoniser le tarif du forfait annuel alpin avec celui de la carte annuelle de la zone nordique des Coulmes, soit 60 €. Les autres tarifs resteraient inchangés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés, décide des tarifs ci-dessous :

<b>FORFAITS</b>	<b>Tarifs à compter de la saison 2018/2019</b>	<b>Tarifs à compter de la saison 2019/2020</b>
Journée 9h à 17h	9.00 €	9.00 €
1/2 Journée matin 9h à 13h	7.50 €	7.50 €
1/2 Journée midi 11h à 14h	6.00 €	6.00 €
1/2 Journée après midi 12h à 17h	7.50 €	7.50 €
Fin de journée 15h30 à 17h	5.00 €	5.00 €
6 Jours	45.00 €	45.00 €
Scolaire Journée	6.00 €	6.00 €
Scolaire 1/2 journée	5.00 €	5.00 €
Annuel alpin	58.00 €	60.00 €
Annuel alpin + nordique	90.00 €	90.00 €
Groupe	10 forfaits payés le 11è gratuit	10 forfaits payés le 11è gratuit

### **3. Offre de prêt pour le projet de route et de pistes forestières sur le secteur de Neurre**

Monsieur Pilarski Patrick présente les offres de prêts obtenues des banques.

Il informe que les offres de la Banque Postale à savoir le prêt de 58 000 € pour le financement de la TVA sur 2 ans au taux de 0.44 % et le prêt de 220 000 € pour les travaux sur 5 ans au taux de 0.40% sont les plus intéressantes.

<b><u>Banque postale</u></b>			<b><u>Caisse d'Épargne</u></b>		
<b><u>58000</u></b>	<b><u>2 ans</u></b>	<b><u>0.44</u></b>	<b><u>350000</u></b>	<b><u>12 ans</u></b>	<b><u>0.70</u></b>
<b><u>220000</u></b>	<b><u>5 ans</u></b>	<b><u>0.40</u></b>	<b><u>220000</u></b>	<b><u>4 ans</u></b>	<b><u>0.70</u></b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et des représentés, accepte le principe de l'emprunt à la Banque postale. L'emprunt sera finalisé au moment du choix des entreprises

### **4. Offre de prêt pour les travaux de sécurisation de la traversée de la Balme**

Décision reportée

### **5. Travaux dans la salle intergénérationnelle**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la décision du 18 avril dernier acceptant l'offre de l'entreprise Dherbey Coux pour l'isolation de la salle intergénérationnelle.

Il informe le Conseil que suite à une question liée à la sécurité des établissements recevant du public, il a été demandé à l'entreprise de fournir les PV des matériaux. Suite à l'obtention de ceux-ci il a été demandé à l'entreprise d'autres matériaux. Monsieur le Maire donne lecture du devis d'un montant de 21 400€ sans les options, en sachant que celles-ci pourront être acceptées ultérieurement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés accepte le devis de Dherbey Coux d'un montant de 21 400.00 €

### **6. Suppression et création de postes**

Monsieur le Maire informe le Conseil que les avancements de grade de deux agents nécessitent une suppression de l'ancien poste et une création du nouveau poste.

Poste supprimé	Poste créé
Adjoint technique Territorial	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>de</sup> classe
Rédacteur 2 <sup>de</sup> classe	Rédacteur principal de 2 <sup>de</sup> classe

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés, accepte les propositions à la date du 1<sup>er</sup> mars 2019.

### **7. Ratios d'avancement**

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite aux avancements de grade, il convient d'indiquer le ratio d'avancement, sachant qu'il est proposé un taux de 100 % puisque la commune n'a pas deux agents de même grade. Et que par conséquent tous les grades peuvent avancer sans contraintes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des représentés, décide d'un ratio d'avancement à 100% pour tous les grades.

## **8. Participation au financement de la Fête du Bleu du Vercors**

La commune de Rencurel co-organise la Fête du Bleu du Vercors 2019 avec les communes de St Julien-en-Vercors et de St Martin-en-Vercors. La fête proprement dite se déroulant à St Martin, c'est cette commune qui supporte les frais d'organisation non pris en charge par le Parc naturel régional du Vercors. Après consultation de la commune de St Julien, Monsieur le maire propose d'allouer à la commune de St Martin une somme d'un montant de 1000 € au titre de notre participation aux frais d'organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et des représentés, d'allouer une somme de 1 000 € à la commune de St Martin-en-Vercors au titre de la participation de la commune de Rencurel aux frais d'organisation.

## **9. Divers**

Infos sur la chaufferie : contrat et marché  
Demander à L'Atelier fromage d'enlever les panneaux  
Point sur le PLU

Séance levée à 21h30  
Prochain conseil : lundi 15 juillet 2019